

COMPTE RENDU

Du Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun
Séance du 1^{er} octobre 2011

L'an deux mille onze, le 1^{er} octobre, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun régulièrement convoqué le 24 septembre s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, Hôtel de Ville d'Issoudun sous la présidence de M. **André LAIGNEL, Président**.

Etaient présents : M. André LAIGNEL, Président, M. Patrick BERTRAND, Vice-Président, Mme Anne-Marie ADAM (remplaçant Mme Aline FOUASSIER), MM. Michel BOUGAULT, Jacques PERSONNE, Mme Joséphine MOREAU, MM. Gérard SADOIS, Marcel FOULON, Jean-Charles PAILLARD, Mme Véronique GOUDY, M. Jean-Pierre TISLER (remplaçant Mme Carol LE STRAT), Mme Isabelle BRUNEAU, MM. Daniel GUIET, Roger HERVOUET (remplaçant M. Nicolas GONTHIER), Alain MESMIN, François DUMEZ, Jacques PALLAS, Jean BALON, Mme Anne-Thérèse ROBINNE (remplaçant M. Thierry LEDET), MM. Pascal PAUVREHOMME, Dominique DELPOUX, René CHAGNON, Jean-Pierre PINEAU, Alain IGNACE (remplaçant M. Stéphane GOURIER), Jacques RENAUDAT (remplaçant Mme Anne-Marie SIRREY), Fabrice DE SA (remplaçant M. Bruno PERRIN).

Absents excusés : M. Jean-Claude NOUHANT, M. Gérard DEVE.

M. Le Président ouvre la séance à 10 h 15 et présente les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

1 – AFFAIRES ADMINISTRATIVES, BUDGETAIRES ET FINANCIERES

Dossier 1-1 : Décision Modificative Budgétaire (DMB) n° 2 au Budget Principal 2010

Le Conseil de Communauté est appelé à adopter une DMB n° 2 du budget principal 2011 telle qu'elle figure ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
2317/212/OI/0122	intégration annonces/études dans travaux école primaire Reuilly	8 230,00 €
2317/412/OI/1042	intégration frais annonces dans travaux vestiaires foot Ségry	620,00 €
2317/414/OI/004030	intégration annonces/études dans travaux Maison Associations Issoudun	1 500,00 €
2317/90/OI/0090020	intégration frais annonces dans travaux Village d'entreprises	1 250,00 €
2317/822/OI/00820	intégration frais études dans travaux voirie Issoudun	3 030,00 €
2188/311/00310	acquisition instruments pour Conservatoire de Musique Issoudun	- 4 750,00 €
205/020/00032	logiciel autocard pour Service voirie Issoudun	1 450,00 €
205/20/0020	logiciel anti-virus pour écoles d'Issoudun	800,00 €
2158/821/01820	équipements techniques pour Reuilly	2 875,00 €
21735/20/0122	travaux divers à l'école primaire de Reuilly	10 060,00 €
21735/412/01402	travaux au stade de Reuilly	740,00 €
2182/822/01820	acquisition véhicule pour Reuilly	2 940,00 €

.../...

2317/111/822/01820	travaux divers de voirie à Reuilly	- 16 615,00 €
2183/20/0720	matériel informatique pour école de Saint-Ambroix	650,00 €
21735/20/0720	travaux divers à l'école de Saint-Ambroix	- 650,00 €
2183/324/00320	modification équipement système vidéo-surveillance Tour Blanche	705,00 €
205/170/414/0241	logiciel Maison des Associations de Saint-Georges/Arnon	- 1 600,00 €
2317/111/814/02811	travaux éclairage public à Saint-Georges/Arnon	1 600,00 €
2313/121/90/004031	travaux au Centre des Congrès d'Issoudun	- 44 600,00 €
2135/90/004031	travaux au Centre des Congrès d'Issoudun	44 600,00 €
2152/822/03820	équipements de voirie de Chârost	50,00 €
2317/184/421/0341	aménagement d'un centre de loisirs à Chârost	300,00 €
2158/020/0303	matériel technique pour Chârost	- 350,00 €
2317/111/814/06811	candélabre pour rue de l'Echardon à Sainte-Lizaigne	1 510,00 €
2317/111/822/068201	travaux de traverse du bourg de Sainte-Lizaigne	- 1 510,00 €
2188/20/0621	achat sèche-linge pour école de Sainte-Lizaigne	200,00 €
2158/814/06811	décorations illuminations festives pour Sainte-Lizaigne	- 200,00 €
	TOTAL DEPENSES	12 835,00 €

RECETTES

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
021/01/900	virement de la section de fonctionnement	- 1 795,00 €
2031/212/01/0122	intégration frais études dans travaux école primaire Reuilly	7 355,00 €
2033/212/01/0122	Intégration frais annonces dans travaux école primaire Reuilly	875,00 €
2033/412/01/1042	Intégration frais annonces dans travaux vestiaires foot Ségry	620,00 €
2031/414/01/004030	Intégration frais études dans travaux Maison Associations Issoudun	720,00 €
2033/414/01/004030	Intégration frais annonces dans travaux Maison Associations Issoudun	780,00 €
2033/90/01/0090020	Intégration frais annonces dans travaux Village d'entreprises	1 250,00 €
2031/822/01/00820	intégration frais études dans travaux voirie Issoudun	3 030,00 €
1641/01/900	emprunts globaux 2011	- 400 000,00 €
1641/175/90/0090020	emprunt pour opération Village d'entreprises	400 000,00 €
1322/177/412/004020	subvention Région pour piste athlétisme Mérillac	- 10 000,00 €
1321/177/412/004020	subvention CNDS pour piste athlétisme Mérillac	10 000,00 €
	TOTAL RECETTES	12 835,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
023/01/900	virement à la section d'investissement	- 1 795,00 €
022/01/900	dépenses imprévues	- 2 955,00 €
61558/311/00310	réparations instruments du Conservatoire de Musique Issoudun	4 750,00 €
	TOTAL DEPENSES	€ -

RECETTES

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
	NEANT	- €
	TOTAL RECETTES	€ -

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté adopte la DMB n° 2 précitée.

.../...

Dossier 1-2 : Fonds de concours communal de Saint-Georges-S/Arnon pour la création du centre culturel «Georges Sand»

Dans le cadre des travaux d'aménagement du centre culturel «Georges Sand» à Saint-Georges-S/Arnon dont la CCPI est maître d'ouvrage de l'opération, le Président demande au Conseil de Communauté d'accepter la participation financière de la commune de Saint-Georges-S/Arnon sous forme de fonds de concours s'élevant à 87 000 euros. Le coût global de l'opération s'élève à 454 932 euros TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve ce fonds de concours de 87 000 euros de la commune de Saint-Georges-S/Arnon.

2 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Dossier 2-1 : Zone d'activités commerciales et artisanales «Les Coinchettes» à Issoudun – ventes de terrains

Après avis de France DOMAINE en date du 29/08/2011 et du 15/09/2011, le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser les ventes de 2 parcelles de terrains situées sur la zone d'activités commerciales «les Coinchettes» à Issoudun.

Il précise que ces terrains seront vendus par la CCPI au prix de 16 euros le m² (hors taxes et frais notariés).

Vendeur	Terrains	Superficie	Acheteur
CCPI	Section K n° 371 P partie	5 000 m ² environ	M. PLARD ou toute autre personne physique ou morale qu'il lui plaira de substituer lors de la rédaction de l'acte définitif de vente
CCPI	Section K n° 371 P partie	2 000 m ² environ	Association de gestion et de comptabilité de l'Indre représentée par son président M Denis COUTURIER

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise la vente de ces terrains au prix indiqué.

Dossier 2-2 : Construction d'un Village d'Entreprises - aménagement d'une voie de désenclavement en zone industrielle de la Limoise à Issoudun - Demande de subvention FDAU au Conseil Général de l'Indre

Dans le cadre de la construction du Village d'Entreprises et des besoins de desserte des futures implantations, Le Président indique qu'il est projeté l'aménagement d'une voie de désenclavement permettant une meilleure accessibilité de la zone industrielle de la Limoise.

Ce projet est estimé globalement à un montant de 983 064 € hors taxes. Il est déjà cofinancé par la Région au titre du Fonds Sud et de l'Etat (DETR).

Afin d'optimiser le plan de financement, le Président demande au Conseil de Communauté de solliciter une subvention au titre du Fonds Départemental d'Aménagement Urbain (FDAU) à hauteur de 158 000€.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise le dépôt du dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Indre au titre du FAU 2011.

.../...

3 – URBANISME, PATRIMOINE ET VOIRIE

Dossier 3-1 : Aménagement paysager de l'allée de Frapesle à Issoudun – dispositions diverses

En premier lieu, le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser l'acquisition d'un terrain nécessaire à l'aménagement des abords du stade de Frapesle (stationnement, chemin de promenade...) :

Lieudit	Superficie/cadastrage	Propriétaire	Prix d'achat
La Déjeunerie	Section AD n° 54 p et 228 p pour 955 m ² environ	Mme Paulette LIMONDIN	3 000 euros (toutes indemnités comprises)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve cette acquisition de terrain au prix précité.

En second lieu, il demande au Conseil de Communauté d'approuver le lancement de la consultation pour les travaux d'aménagement paysager de l'allée de Frapesle sous forme de procédure adaptée pour un montant estimatif de 315 000 euros HT. L'étendue des besoins est définie en un lot voirie et en un lot espaces verts.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil autorise le Président à signer les marchés de travaux précités.

Dossier 3-2 : Marché de gestion et de maintenance de l'éclairage public communautaire avec SDEL BERRY et GARCZYNSKI - TRAPLOIR – avenant n° 1

Dans le cadre du marché de gestion et de maintenance de l'éclairage public communautaire signé en date du 10 novembre 2010 avec les sociétés SDEL BERRY et GARCZYNSKI - TRAPLOIR, le Président demande au Conseil de Communauté d'approuver un avenant n° 1 au marché de prestation relatif à la modification de la pièce n° 4 intitulé «BPU – poste entretien exceptionnel».

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve cet avenant.

Dossier 3-3 : Recensement des installations d'éclairage public de la CCPI par le SDE18 (pour les 4 communes du Cher) – approbation du procès-verbal de mise à disposition des installations d'éclairage public

Le Président explique à l'assemblée que la CCPI a confié au syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE18) pour les 4 communes du Cher (Chârost, Saint-Ambroix, Chezal-Benoit et Mareuil-S/Arnon) la maintenance et les travaux d'investissement de leur réseau d'éclairage public. Le syndicat assume alors l'ensemble des obligations du propriétaire et la CCPI est systématiquement consultée sur l'opportunité des travaux et le choix des matériels installés.

A l'issue d'un recensement précis des équipements liés à la compétence éclairage public, un procès-verbal de mise à disposition du patrimoine a été élaboré par le Syndicat.

Le Président demande donc au Conseil de Communauté d'approuver le procès-verbal de mise à disposition des biens communautaires auprès du syndicat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve ce procès-verbal de mise à disposition des équipements d'éclairage public des 4 communes du Cher et autorise le Président à le signer.

.../...

Dossier 3-4 : Marché de prestation de service pour l'entretien ménager des bâtiments communautaires avec LIMPA Nettoyages – avenants

Dans le cadre du marché de prestation de service pour l'entretien ménager des bâtiments communautaires avec LIMPA Nettoyages en date du 8 novembre 2010, le Président demande au Conseil de Communauté d'approuver un ensemble d'avenants relatifs au :

- transfert de gestion du centre médico scolaire entre la CCPI et la ville d'Issoudun,
- diverses régulations pour la Tour Blanche et majorations de prix,
- l'adjonction d'une classe supplémentaire à l'école des Bordes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve ces avenants.

DOSSIER 3-5 : Projet de convention pour l'installation d'équipement de télécommunications sur le site de Lazenay avec la société Cher Haut Débit

Le Président demande au Conseil de Communauté d'approuver une convention avec la société Cher Haut Débit, créée par LD Collectivités suite à une délégation de service public par le Conseil Général du Cher pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau départemental de communications électroniques dans le Cher.

Il précise que l'objet de la convention consiste à implanter sur le pylône de Lazenay (propriété de la CCPI), des équipements techniques destinés à émettre et recevoir des fréquences permettant la fourniture de services d'accès internet à haut débit.

La convention serait consentie pour une durée de 12 ans avec renouvellement par reconduction expresse ne pouvant dépasser une période de 20 ans, moyennant une redevance d'occupation de 300 euros TTC par an.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve cette convention aux conditions indiquées.

4 – JEUNESSE ET SPORTS

DOSSIER 4-1 – Travaux de restructuration de l'école primaire de Reuilly – avenants

Dans le cadre du programme de travaux de restructuration de l'école primaire de Reuilly conclu en date du 8 février 2011, le Président demande au Conseil de Communauté d'approuver les avenants suivants :

LOT	Libellé	ENTREPRISE	Montant HT avenant	Montant final HT	RAISONS
1	Gros œuvre, VRD, espaces verts	PETIOT	+ 3 126,70	128 891,47	réparation cour récréation
2	Ossature bois, charpente, couverture, bardage	LAPRADE	+ 1 281,40	99 644,51	Solivage pour support de plafond sanitaires
3	Menuiseries extérieures et intérieures	MOREAU	+ 313,00	67 986,80	Installation châssis entre cuisine et cantine
4	Cloison doublage, isolation, plafond	JEUDON COUTOURE	+ 692,25	27 883,18	Pose écran pare vapeur + ouverture cloison
7	Electricité	EEITC	+ 305,26	30 905,26	Alimentation four, alimentation velux
TOTAL			+ 5 718,61		

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté, approuve les avenants précités.

.../...

Décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations

Conformément aux dispositions de l'article L. 5214-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations et portant les numéros 2011-12 à 2011-20 sont communiquées au Conseil de Communauté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le présent Compte Rendu de la séance du Conseil de Communauté de Communes du Pays d'Issoudun du 1^{er} octobre 2011 établi conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales est publié en Mairie à la date du 8 octobre 2011.

Le Président
André LAIGNEL